ARR2026_10_MANIF49

VILLE DE PONT-L'ÉVÊQUE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC POUR DURÉE DE MOINS DE 6 MOIS

Le Maire de la Commune de Pont-l'Évêque,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles (articles R.123-12, R.123-14, R.123-18, R.123-19, R.123-22, R.123.23, R.123.45 et R.123-48 à 50),

VU l'arrêté du 25 juin 1980 articles GN 1 à GN 14,

VU l'arrêté du 22 juin 1990 portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les petits établissements,

VU l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié relatif aux établissements du type CTS,

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'installation d'ERP par Monsieur Michel LEPAISANT, Président de l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Pont-l'Évêque,

CONSIDÉRANT la demande d'ouverture présentée par l'exploitant,

EN ATTENTE de la présentation de l'attestation de vérification électrique, de l'attestation de bon montage de la structure, et de la fourniture des contrôles de la structure.

ARRÊTE

Article 1 : L'implantation et l'exploitation d'une tente de 300 m² du 23 octobre 2026 au 31 décembre 2026 sont autorisés place du Maréchal Foch dans les conditions de la demande, pour une activité d'exposition vente d'une dizaine de manifestations (selon tableau ci-dessous) classant l'établissement en CTS de type T du premier groupe de 4ème catégorie.

Date des manifestations :	24 et 25/10/26	Puces de Couturières
	30 et 31/10/26, 1/11/26	Salon de la Gastronomie
	8/11/26	Bourse aux Jouets (Bon Pasteur)
	21 et 22/11/26	Foire aux Arbres (Ville)
	28 et 29/11/26	Marché de Noël
	11, 12 et 13/12/26	Marché de Noël
	17/12/26	Colis de Noël (CCAS)
	27, 28 et 29/12/26	Salon Antiquités Brocante

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Tous changements d'implantation, de destination des locaux, ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation d'implantation.

Article 3 : Conformément aux articles R 421-1 à R 421-4 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 : Cet arrêté deviendra effectif après transmission des documents demandés à savoir : l'attestation de vérification électrique, l'attestation de bon montage de la structure et les contrôles de la structure.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la mairie de Pont-l'Évêque, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Pont-l'Évêque, M. le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Pont-l'Évêque, Mme la Directrice des Services Techniques de Pont-l'Évêque sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation sera transmise à :

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lisieux ;
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-l'Évêque ;
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale ;
- Le Capitaine des sapeurs-pompiers de Pont-l'Évêque ;
- La Directrice des Services Techniques ;
- Le Président de l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Pont-l'Évêque.

Fait à Pont-l'Évêque, le 23 octobre 2026.

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint au Maire,
Jean-Michel EUDE

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355